

Jeudi, le 21 septembre 2017

2017-09-21

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le jeudi, vingt-et-un septembre deux mille dix-sept (21-09-17) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont  
Siège N° 2 = Claude St-Cyr  
Siège N° 3 = Adrien Gagnon (absent)  
Siège N° 4 = Claude Blain  
Siège N° 5 = Paul Chaperon  
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1° Poste de pompage – rejet de soumission ;
- 2° Soumission par invitation – poste de pompage ;
- 3° Réparation du tracteur Case ;
- 4° Site d'enfouissement ;
- 5° Contrat pour équipements et quincaillerie pour station de pompage.

### **POSTE DE POMPAGE REJET DE SOUMISSION**

201709-186

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la municipalité de Saint-Adrien rejette la soumission reçue des Constructions F.J.L inc. étant donné la non-conformité de la soumission reçue le 11 septembre 2017.

QUE la municipalité a décidé que d'en le futur devis elle apportera plus de précision notamment en ce qui concerne les fournitures qui seront directement achetées par la municipalité pour la mise à niveau du poste de pompage situé sur la rue Principale Est.

Adoptée

### **SOUMISSION PAR INVITATION POSTE DE POMPAGE**

201709-187

Il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme envoie une demande de soumission par invitation pour la mise à niveau du poste de pompage situé sur la rue Principale Est.

QUE les soumissions devront être remises au bureau municipal avant 15 heures, le mardi 10 octobre 2017. L'ouverture des soumissions se fera au même endroit immédiatement après l'heure de clôture des soumissions. La municipalité se réserve le droit de n'accepter, ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Adoptée

### **RÉPARATION DU TRACTEUR CASE**

201709-188

Il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE les membres du conseil autorisent les employés de voirie à faire réparer le problème hydraulique du tracteur Case ainsi que le problème de frein si nécessaire au montant de 8 164.68 \$ (taxes incluses) tel qu'indiqué dans la cotation QA00127.

Adoptée

### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

Un retour sera fait dans ce dossier à une prochaine séance.

### **CONTRAT POUR ÉQUIPEMENTS ET QUINCAILLERIE POUR LA MISE À NIVEAU DU POSTE DE POMPAGE**

201709-189

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier  
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil acceptent de faire l'acquisition des équipements et de la quincaillerie pour le mise à niveau du poste de pompage au montant de 42 123.46 \$ (plus taxes).

Adoptée

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

201709-190

Le conseiller Claude Dupont propose que la session soit close.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*

